



Prolonger un cdd ou refaire un contrat

Par **gisou21**, le **06/10/2008 à 21:38**

Bonjour
J'ai eu un premier CDD pour surcroît d'activité, puis un autre CDD pour remplacement congés maternité sur un poste de secrétaire comptable . La personne remplacée prend un congé parental, son poste va être supprimé . Elle est remplacée par une personne sur un poste administratif avec une autre dénomination, en CDI. L'entreprise veut que j'assure la formation de cette personne et souhaite prolonger mon CDD de quelques jours. Est-ce possible ? Ou faut-il refaire un CDD ?
Merci d'avance